

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
PERNES-LES-FONTAINES

REÇU EN PREFECTURE  
le 18/06/2026  
Application agréée E-legalite.com  
10\_DE-084-218400885-20260618-DM2026\_41-C

**N° DM/31/1.1/2026-41**

Décision Municipale relative au contrat à conclure avec PYRAGRIC INDUSTRIE dans le cadre de la Fête Votive des Valayans

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du 20 Mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT que la Collectivité souhaite organiser un spectacle pyrotechnique le vendredi 4 septembre 2026 dans le cadre de la fête votive des Valayans,

VU le contrat de tir proposé par PYRAGRIC INDUSTRIE,

APPROUVE le contrat à conclure avec PYRAGRIC INDUSTRIE pour l'organisation d'un spectacle pyrotechnique dans le cadre de la fête votive des Valayans et DECIDE de le signer,

PRECISE que le montant de la prestation s'élève à 1 750.00 euros T.T.C.,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pernes-les-Fontaines, le 18 juin 2026  
Le Maire, Didier CARLE,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut aussi être saisi par l'application informatique "télerecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 18/06/2026

Publiée le : 19/06/2026

Notifiée le :